



Calendrier prévisionnel des activités 2018 – 2019

Version 5

Date	Activité	Objet : thème, lieu, durée, niveau	Organisateur	Rendez-vous
Dimanche 04 novembre	Rando pédestre Journée	Glanes – Château de Castelnaud 7 personnes -	Alain Rouquand 05 65 33 14 56	Maison du temps libre - Thégra 9h 30
Samedi 17 novembre	Soirée Châtaignes	Châtaignes – Vin nouveau Padirac	Bureau Padirando 05 65 33 14 56	Padirac, 19h00 Salle communale
Mercredi 26 décembre	Rando pédestre Nocturne, Repas	Rando nocturne de Noël, 2 h, facile Au retour : vin chaud et crêpes	Alain Rouquand 05 65 33 14 56	Place l'église Thégra 18h00
Dimanche 20 janvier	Rando pédestre ½ journée	Soult près Floirac, 11 km, 3 h, Facile départ rando : Soult à 14h	Jeff Salze 06 60 46 31 88	Maison du Temps Libre, Thégra, 13h30
Dimanche 3 février	Raquettes Journée	Le Lioran	Alain Rouquand 05 65 33 14 56	Une annonce sera envoyée
Dimanche 3 mars	Rando pédestre ½ journée	Théminettes 10,5km, pas de dénivelé notable	Marie-Odile Saves	Gramat, Office du tourisme à 13h30
Dimanche 31 mars	Journée des chemins	Nettoyage des chemins	Bureau Padirando 06 66 28 11 48	Annonce envoyée
Dimanche 14 avril	Rando pédestre ½ journée	Leyme 11.5 km, dénivelé cumulé 350m, 3h30 départ rando : Leyme à 14h	Didier Tournemine 06 66 28 11 48	Thégra, Maison du Temps Libre, 13h30
Lundi 22 avril (lundi de Pâques)	Rando à la journée ou à la ½ journée	Neuville (19) 2 boucles, difficulté moyenne (8 – 10 km) avec retour aux véhicules entre deux. Départs des randos du parking du cimetière : 10h15, puis 12h30. Prévoir pique-nique pour les personnes qui souhaiteront faire les deux boucles.	Alain Raynal 06 88 23 47 65	Alvignac, Parking du Samayou (Terrain de tennis) à 9h
Dimanche 19 mai	Rando pédestre ½ journée Repas	Cazillac et déjeuner au restaurant 10 km, 3h, Facile départ de la rando : chez Valentin à 9h15	Andrée Montrozier 06 28 55 51 72	Martel, Parking des camping- cars, route des Quatre Routes, 9h00
Dimanche 2 juin	Rando pédestre Repas	« de four en four » Thégra - Repas à Bral Cf. affiche	Bureau Padirando	Thégra, RDV et parking : Maison du Temps Libre départ 9h
Dimanche 25 août	Rando pédestre Journée	Plomb du Cantal Difficile, 15 km, dénivelé de 970 m départ rando : St-Jacques-des-Blats vers 9h15	Jeff Salze 06 60 46 31 88	Saint-Céré, place de la République, 7h A étudier
WE des 6-8 septembre	Randonnée pédestre	Massif du Canigou, nuits dans 2 refuges Difficile	Jacques Saves	1ère information envoyée en mars Une annonce sera envoyée
Dimanche 22 septembre	Rando pédestre	Journées européennes du Patrimoine Facile – 2 boucles en forme de 8 – total 9,5 km	Didier Tournemine 06 66 28 11 48	Thégra, départ place de l'église à 9h30
WE des 28-29 septembre	Rando & Moto WE	Ambert (Puy de Dôme) Rando pédestre et Championnat du Monde Enduro	Didier Tournemine 06 66 28 11 48	Annonces envoyées
Dimanche 3 novembre	Rando pédestre Journée	A préciser	Alain Rouquand 05 65 33 14 56	A préciser
Samedi 23 novembre	Assemblée générale	Assemblée Générale	Bureau Padirando	Padirac, 18h30 Convocation
	Soirée Padirando	Châtaignes – Vin nouveau	Bureau Padirando	Padirac, 19h30 Une annonce sera envoyée
Jeudi 26 décembre	Rando pédestre Nocturne	Rando nocturne de Noël, 2 h, facile Au retour : vin chaud et crêpes	A préciser	A préciser

Les modifications ou précisions du calendrier seront communiquées aux membres de l'association et mises sur le site internet.

!!! En cas de météo incertaine, se renseigner auprès de l'organisateur !!!

Extraits du règlement intérieur :

Le président est responsable de l'organisation de toute manifestation Padirando. Délégation : en cas d'absence du président, cette responsabilité est déléguée au trésorier. Si ce dernier est absent, elle est déléguée au secrétaire. En cas d'absence du trésorier et du secrétaire, la responsabilité est déléguée au coordinateur de la manifestation, dont le nom est porté sur le calendrier officiel des activités. Les membres de Padirando bénéficient, pour les randonnées pédestres, de la garantie " indemnisation des dommages corporels ". Pour les randonnées à VTT, à cheval ou à moto, l'indemnisation des accidents corporels est à la charge de chaque pratiquant (se référer à son assurance personnelle).